

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DEPARTEMENT  
DES  
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton Vallée de la Têt

Commune d'ILLE SUR TET

## ARRETE MUNICIPAL

N° 2022/23

Le maire de la commune d'ILLE SUR TET,

VU les articles L123 et R 123-11 et R123-12 du code de l'action sociale et des familles relatifs à la composition du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociales.

**CONSIDERANT** la démission de Monsieur Philippe PIQUE, représentant des personnes handicapées au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ille sur Tet.

### ARRÊTE

**Article 1°** : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ille sur Tet en qualité de délégués de l'administration les personnes suivantes :

- M. Frédéric CRAVO, représentant des associations dans le domaine de l'insertion
- Mme Marie-Andrée FONCOUBERTE, représentante des associations de personnes âgées
- Mme Béatrice GONZALEZ
- M. Georges GONZALEZ, représentant de l'UDAF
- M. Francis DUPRE, représentant des personnes handicapées

**Article 2** : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2020/72

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Sous Préfet,
- Monsieur William BURGHOFFER, Président du Centre Communal d'Action Sociale d'Ille sur Tet
- Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait à Ille sur Têt, le 22 juin 2022.

Le maire : William BURGHOFFER

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours Gracieux auprès du Maire, soit d'un recours devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente Notification.

Publié, le 22 juin 2022  
Certifié exécutoire  
Le Maire



Le Maire,



William BURGHOFFER